

TOGO

Parc National Oti Keran



Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires protégées Tracking Tool



Parc National Oti Kéran Togo

Nom, affiliation et contact de la personne responsable de remplir le questionnaire						Direction de la faune et de la chasse - Lomé							
Date de l'évaluation 28				et 30 avril 2008 (visite terrain)									
Contact					nayabilimb@yahoo.fr (conservateur du parc)								
Désignations Parc Nation			ationa	nal Oti Kéran Ca			atég	gorie IUCN : 2 Classification			Intern	ationale : Site RAMSAR	
Pays	Togo	1											
Localisati	on de	l'aire pr	otég	jée Nord			du	du pays					
Date de ci	réatio	n	8 se	eptembre 1950 : forêt classée de Kéran (6 700 ha) – 1977 : classement en PN (143 600 ha)									
Propriété						Etat x		P	Privé	Communauté		Autre	
Autorité d	le ges	tion		Direction de la Faune et de la Chasse (Min Envt, Tourisme et ressources forestières)									
Taille de l'aire protégée (ha)				La surface du parc a augmenté au cours du temps jusqu'à 169 000 ha, mais est redéfinie à 69 000 ha depuis 2003. Cependant, le décret de requalification n'a pas encore été pris.									
Nombre de personnel				33	Permaner 33 personnes toutes à la surveilla			affectée				Temporaire 0	
Budget annuel 2006 (US\$)			S\$)		Fonds propre : Géré au niveau central par la DFC et non spécifiquement affecté. Hors personnel, couvre le fonctionnement (carburant). Autres fonds (projets) : Aucun actuellement								
Principales valeurs pour lesquelles l'aire a été proté				gée Diversité biologique									
OBJECTIF	S PR	INCIPAU	X DE	E L 'Al	P								
Objectif de gestion 1				Conservation de la diversité biologique									
Objectif de gestion 2													
No. de personnes impliquées o			s dan	ans l'évaluation			11						
Dont :	Gestionnaires d'			'AP : Personnel d l'AP : 1		le			ersonnels es AP : 2	ONG	6s:2		
30	Communautés locales : 2			Bailleurs : 0				Experts extérieurs : 1 UICN			Autres : 0		
L'évaluation a été conduite en association avec un projet particulier				ition		Projet APAO/UICN : évaluation de l'efficacité de la gestion des AP (UICN/BRAO)							

PRINCIPALES MENACES PAR ORDRE D'IMPORTANCE	COMMENTAIRE
Utilisation des ressources biologiques (à des fins de consommation) en particulier chasse et coupe du bois	Braconnage, collecte des produits forestiers ligneux et non ligneux
2. Conversion des habitats, en particulier installations humaines dans le parc	Extension des installations de villages et de culture (y compris de rente) à l'intérieur des limites du parc
3. Utilisation de ressources abiotiques en particulier recherche de points d'eau	Cela concerne la recherche de points d'eau par les pasteurs qui entraîne de fortes densités de troupeaux dans le parc
4. Modification des processus naturels par le pastoralisme	La transhumance est très importante dans le parc entre les pays du nord (sahel) et la zone de savane.
5. Pressions des groupes d'intérêt	Beaucoup de groupes d'intérêt (élus, autorités locales, utilisateurs) exercent des pressions négatives sur la gestion du parc.

ACTIVITES MAJEURES DU PERSONNEL DE L'AIRE PROTEGEE	COMMENTAIRE
Application de la loi et surveillance	En particulier lutte contre le braconnage
2. Education et sensibilisation	Contact avec la population et sensibilisation au respect des règlements du parc
3. Gestion des feux de brousse	

	Rubrique	Résultat		Commentaire
due et	Statut juridique	L'aire protégée est en cours d'établissement, la procédure n'étant pas encore terminée	2	Le parc est en cours de requalification du fait du changement de ses limites : il devrait conserver le statut de PN mais sur une surface réduite (69 000 ha).
Contexte juridique et politique	Réglementa- tion	Les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans le parc existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs	1	Les 33 personnes affectées au parc y consacrent la plupart de leur temps, mais il manque des moyens d'intervention et il y a beaucoup d'interférences de groupes de pression.
	Application de la loi	Le personnel a de sérieuses lacunes quant à ses compétences/ressources pour faire appliquer le règlement du parc	1	Il manque les compétences nécessaires à une bonne application globale des textes (seul le conservateur est forestier).
	Objectifs de l'aire protégée	L'aire protégée a arrêté des objectifs, mais elle n'est pas gérée en conséquence	1	Le parc a un statut de parc national mais n'est pas géré conformément aux objectifs d'un PN. Il se rapprocherait plus d'une gestion MAB.
tion	Design de l'AP	La configuration du parc n'est pas une contrainte significative à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais elle pourrait être améliorée	2	Le processus de requalification en cours devrait permettre de mieux adapter les contours du parcs aux réalités des pressions et de diminuer les conflits avec la population
Planification	Démarcation de l'AP	La limite du parc est connue des autorités de gestion et des résidents ou utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate	2	Le bornage du parc a été commencé (zone requalifiée) mais n'est pas achevé.
	Plan de gestion	Le parc n'a pas de plan de gestion	0	
	Plan de travail	Il n'y a pas de plan de travail	0	Si les activités sur le terrain sont coordonnées, elles ne sont pas consignées dans un document spécifique
	Inventaire des ressources	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles du parc ne suffit pas aux activités de planification et de prise de décision	1	Les données d'inventaires sont très parcellaires et doivent être complétées.
	Recherche	Il n'y a pas d'activités d'inspection ou recherche dans le parc	0	
	Gestion des ressources	Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles sont connus, mais ne sont pas considérés	1	Il existe certaines données de base (cartes, premiers inventaires).
	Personnel	Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités de gestion essentielles	2	33 personnes sont affectées à la gestion de ce parc de, désormais, 69 000 ha.

	Gestion du personnel	Les problèmes de gestion du personnel entravent partiellement l'atteinte des objectifs majeurs de gestion du parc	1	Rien n'est prévu pour le logement du personnel ce qui entraîne de nombreux déplacements.	
	Formation du personnel	La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins du parc	1	Les agents de terrain manquent de formation (formés sur le tas et formation paramilitaire seulement).	
	Budget	Le budget disponible ne couvre même pas les activités de gestion de base et entrave la capacité de gestion de l'aire protégée	1	Hors salaires, le budget ne couvre que le fonctionnement basique des véhicules.	
	Pérennité des financements	Le budget n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes ou de financement annuel	0		
	Equipements	Il y a un peu de matériel et quelques installations, mais ils sont complètement inadaptés	1	Casernement dans le parc + un véhicule	
	Maintenance de l'équipement	Le matériel et les installations sont peu ou pas entretenues	0		
	Education et sensibilisation	Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale	1	Informations sur les feux de brousse, sensibilisation des représentants des populations locales lors du bornage	
	Voisins étatiques ou commerciaux	Il n'y a pas de contact entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée	0	Pas de contacts avec la société cotonnière autour du parc	
	Communautés locales	Les communautés locales contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion	2	C'est le cas sur les questions de bornage par exemple.	
	Infrastructures pour les visiteurs	Les installations et services pour visiteurs sont inadaptés aux niveaux d'affluence actuelle ou sont en construction	1	L'hôtel du parc est en ruine.	
	Opérateurs touristiques	Il y a pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant le parc	0		
ts	Droits et taxes	Les droits et taxes sont perçus, mais sont reversés en intégralité au gouvernement sans retour à l'aire protégée ou aux autorités locales	1	Les amendes sont versées à l'Etat. 30 % des droits de traversée vont aux populations locales, 35 % à l'Etat et 35 % la DFC. Pas de droit d'entrée appliqué.	
ésultats	Etat des lieux	L'importante biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées	0	Beaucoup d'espèces ont disparu.	
Ré	Evaluation de l'accès	Les systèmes de protection ne permettent qu'un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation de la réserve	1	Différents accès existent vers le parc sans contrôle systématique.	
	Bénéfice économique	L'existence de l'aire protégée a entraîné quelques avantages économiques pour les communautés locales sans grande importance toutefois pour l'économie régionale	2	Notamment les revenus issus des 30 % de droits de traversée du parc sur la route nationale (cofinancement de petites actions locales avec des ONGs).	
	Suivi/ Evaluation	L'aire protégée ne dispose pas de mécanismes de contrôle et d'évaluation	0	Le METT est le premier exercice du genre.	
	TOTAL (sur un m	aximum de 84)	25		
Effica	cité de gestion		30%		

Commentaires: Oti Kéran est un parc de savane soudano-guinéenne. Il est en cours de requalification du fait de son envahissement partiel par les populations riveraines au début des années 90 et a vu sa surface protégée passer de 169 000 ha à 69 000 (théoriquement) aujourd'hui. Les terrains les moins propices à l'installation et aux activités humaines, ou au centre du parc (près du poste de garde), restent cependant un peu mieux conservés (33 sont agents présents). Les installations humaines sont omniprésentes, renforcées par l'avancée du coton, la carbonisation et la pêche. Il reste un peu de faune au centre du parc, très craintive, mais plus de prédateurs ou d'animaux emblématiques. Les conditions de gestion sont très limitées par manque de compétences et de moyens du personnel, et également du fait du contexte historique et des rapports difficiles avec la périphérie (notamment élus ou autorités du département d'Oti). Des efforts sont cependant entrepris (création d'associations villageoises de gestion des AP) et il semble possible de restaurer un noyau de conservation au centre du parc. Il sera néanmoins probablement indispensable de ramener artificiellement la faune autochtone qui a définitivement disparu. C'est un processus qu'il faut engager sur le long terme.